

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU VENDREDI 01 DECEMBRE 2017

L'an deux mille dix-sept le premier décembre, à 20 heures 00, se sont réunis les membres du Conseil Municipal au lieu habituel de leur séance sous la présidence de Roland GILBERT, Maire.

ETAIENT PRÉSENTS : GILBERT Roland, BONNET Jean-François, COURIVAUD Bernadette, REVIDON Laurent, RICHARD Françoise, JULIEN Alain, COTTIN Gérard, GRESSIN Michèle, TAELEMAN Julien, PETIT Philippe, FERRAND Thierry, RAVARD Valérie, KOOS Christine, LAIGOT Stéphane, BARILLET-LYON Katia, BERTRAND Isabelle, AUDOIN Sandrine (arrivée à 20H15).

ABSENT(S)/EXCUSÉ(S) : COMPAIN Olivier.

ABSENT(S) : DESABRE Evelyne.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : RAVARD Valérie.

POUVOIR(S) : de COMPAIN Olivier à KOOS Christine.

* * *

Adoption, à l'unanimité, du procès-verbal du 10 Novembre 2017.

* * *

D'entrée de séance, Monsieur le Maire demande l'autorisation aux membres du conseil municipal d'ajouter trois points supplémentaires à l'ordre du jour, à savoir : « Etude de faisabilité pour l'aménagement de 3 logements locatifs, convention d'adhésion au fonds solidarité logement et achat de tickets kadéos».

Accord à l'unanimité des membres du conseil.

* * *

2017/78 :

COMMUNICATION DU RPOS 2014 ASSAINISSEMENT COLLECTIF :

Monsieur le Maire présente aux membres du conseil, le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif de l'exercice 2014.

Il est précisé que les informations contenues dans ce document sont principalement issues du rapport du délégataire.

Aucun point particulier n'ayant été soulevé suite aux différentes précisions apportées, le rapport, consultable au secrétariat, est adopté à l'unanimité.

Ce dernier sera transmis aux services préfectoraux en même temps que la présente délibération.

2017/79 :

PRESENTATION DU DOCUMENT D'INFORMATION COMMUNAL SUR LES RISQUES MAJEURS (D.I.C.R.I.M) :

Monsieur le Maire présente le document d'information communal sur les risques majeurs (D.I.C.R.I.M) institué par la loi du 13 Août 2004. Il précise que ce document obligatoire est destiné à informer les habitants des risques naturels et technologiques qui pourraient survenir sur la commune.

Le conseil municipal, après avoir pris connaissance du D.I.C.R.I.M, entendu les explications du Maire et après avoir délibéré, décide, **à l'unanimité**, d'adopter le D.I.C.R.I.M qui sera annexé à la présente délibération.

Ce document sera consultable en mairie et sur le site internet de la commune.

(Une plaquette d'information fera l'objet d'une large diffusion auprès des administrés).

* * *

2017/80 :

PRIME DE FIN D'ANNEE AU PERSONNEL NON TITULAIRE :

Monsieur le Maire propose qu'une enveloppe de 750 € soit attribuée aux membres du personnel non titulaire (CUI emploi avenir, contrat à durée déterminée), cette éventualité étant prévue dans leur contrat.

La répartition sera effectuée à la discrétion du maire et au prorata du temps de travail de chaque agent.

Accord à l'unanimité des membres du conseil municipal.

* * *

2017/81 :

DEVENIR DES ACTIVITES PERISCOLAIRES :

Monsieur le Maire expose le décret n°2017-1108 du 27 juin 2017 relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et primaires publiques.

Considérant que ce même décret permet au Directeur Académique des services de l'Education Nationale, sur proposition conjointe d'une commune ou d'un établissement public de coopération intercommunale et d'un ou plusieurs conseils d'écoles, d'autoriser des adaptations à l'organisation de la semaine scolaire ayant pour effet de répartir les heures d'enseignement hebdomadaires sur huit demi-journées réparties sur quatre jours.

Vu l'avis favorable des conseils d'école de l'école maternelle en date du 14/11/2017 et de l'école élémentaire en date du 13/11/2017, afin de solliciter une dérogation aux rythmes scolaires pour un retour à la semaine de 4 jours dès la rentrée 2018.

Vu le résultat du sondage réalisé auprès des parents d'élèves, qui met en évidence une volonté de revenir à la semaine de 4 jours.

Le conseil municipal après en avoir délibéré et voté **à l'unanimité moins une abstention**,

▶ décide de saisir le Directeur Académique des services de l'Education Nationale, agissant par délégation du Recteur d'Académie, en vue d'obtenir une dérogation à l'organisation de la semaine scolaire à compter de la rentrée scolaire 2018-2019.

▶ décide un retour à la semaine de 4 jours dès la prochaine rentrée avec une répartition des enseignements sur huit demi-journées par semaine, selon les horaires ci-après :

Lundi, mardi, jeudi et vendredi : 8H30-11H30 / 13H30-16H30

2017/82 :

AVENANT N°1 AU MARCHE DE TRAVAUX DE REHABILITATION DES RUES DU PARADIS ET DES ECOLES :

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil, le montant de l'enveloppe des travaux de 135.771,00 € HT pour la réhabilitation des rues des écoles et du paradis.

Cependant, le marché initial ne prévoyait pas le remplacement de toutes les bordures mais en raison de leur mauvais état, Monsieur le Maire indique aux membres du conseil qu'il serait souhaitable de les remplacer en totalité et propose un avenant au marché de 20.265,00 € HT.

A l'unanimité, les membres du conseil émettent un avis favorable à cet avenant et autorisent Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

* * *

2017/83 :

ETUDE DE FAISABILITE POUR L'AMENAGEMENT DE 3 LOGEMENTS LOCATIFS :

Le conseil municipal sollicite l'intervention de SOLIHA pour une mission d'assistance et d'aide à la décision pour la réhabilitation de logements sociaux. Cette étude de faisabilité concerne 3 logements locatifs dans l'ancienne perception. Cette étude est financée à 100% par le Conseil Départemental suite à la signature de la convention tripartite entre le Département, SOLIHA et l'agence départementale « Cher Ingénierie des Territoires » relative à la mission d'assistance et d'aide à la décision des communes rurales pour la réalisation de logements sociaux confiée à SOLIHA Cher.

Accord unanime des membres du conseil.

* * *

2017/84 :

CONVENTION D'ADHESION AU FONDS DE SOLIDARITE POUR LE LOGEMENT (FSL) :

Monsieur le Maire rappelle que, par délibération du 1^{er} septembre 2014, le conseil municipal a décidé de prolonger l'adhésion au fonds de solidarité pour le logement (FSL) dont la gestion a été confiée aux Départements par la loi du 13 août 2004.

La convention liant le Département et la Commune signée le 03 novembre 2014 pour une durée de 3 ans, est arrivée à son terme.

Par conséquent, Monsieur le Maire propose d'adhérer pour une nouvelle de 3 ans, soit de 2017 à 2019 inclus. Pour ce faire, il est nécessaire de signer la convention présentée en annexe.

Le conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ▶ approuve les termes de ladite convention,
- ▶ autorise M. le Maire à la signer,
- ▶ dit que les crédits budgétaires seront prévus chaque année.

2017/85 :

ACHAT DE TICKETS KADEOS :

Monsieur Laurent REVIDON, adjoint au Maire en charge des finances, rappelle au conseil municipal, que tous les ans, les employés de la commune bénéficient d'une récompense non financière pour les fêtes de fin d'année.

Il propose cette année, l'achat de tickets kadéos, en stipulant que le montant plafond d'exonération de charges sociales est de 163 € par personne.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, d'offrir au personnel de la mairie, pour les fêtes de Noël, des chèques kadéos pour un montant individuel de 50 €.

* * *

≈ INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES ≈

- ☞ Courrier du président du Syndicat d'Énergie du Cher relatif à l'absence de quorum aux assemblées et demande de sensibilisation des délégués
- ☞ Bilan de la collecte nationale de la Banque Alimentaire annoncé par Mme Bernadette COURIVAUD, adjointe aux affaires sociales : 635 kg de victuailles et produits d'hygiène
- ☞ Lettre de remerciements pour la subvention 2017 des associations : les Amis du Rythm', comité des fêtes de Nérondes, l'ADMR de Nérondes/Sancoins/la Guerche, Chanterondes, l'APEEPN, la section nérondaise de Handball
- ☞ Rapport 2016-2017 de l'association des Maires de France
- ☞ Dissolution de l'association Graines de Soleil au 31/12/2017
- ☞ Communication d'une pétition pour le maintien à NEVERS, du centre de régulation du SAMU 58
- ☞ Intervention de Mme Christine KOOS, déléguée du SDE18, qui fait état d'une démarche du syndicat pour l'installation de centrales photovoltaïques sur les bâtiments communaux de certaines municipalités
- ☞ Remerciements adressés à M. Thierry FERRAND, conseiller municipal, pour la réalisation d'une plaquette de présentation des associations de Nérondes.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus désignés.